

Bon No: 004414953		1ere Gachée: 12:27 (1)		Date: 04/09/2025 reap280825095701		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 4.50 m3		référence commande(2): 0329790630		Véhicule: M87 8x4 ROUXEL BRIS M87 BRISMONTIER	
client: 410294 chantier: 029404		CATTANEO SAS Fontaine Grand Reims		ZI DU TREMBLE VOLEUR 55000 Bar-le-Duc Boulevard Paul Doumer 06.13.54.37.69 51100 Reims			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
12:07				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton NFB354A350		désignation(6)(8) BPS		certification XA2		Classe Chlorure CL 0,65	
ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES				Additions(type) 0		consistance(7) S4	
						Dmax 20	
						Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XA2 S4 Dm20 CEM3 350							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 POMPE 28 SOUFFLET HYDROFUGE CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				AQUABETON PRE 5480 HM CHRYSOFUGE CHRYSOFUGE		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1